

01 fév 2013 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2013

Ajout d'une institution agréée pour l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal sur le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet tend à ajouter la *Fondation pour les générations futures / Stichting voor Toekomstige generaties* à la liste des institutions agréées. Le projet est applicable aux subsides qui sont octroyés par cette fondation, à partir du 1er janvier 2011, dans le cadre de l'Higher Education & Research Awards for Future Generations (HERA). HERA est une initiative qui vise à soutenir la prise en compte du développement durable dans la recherche scientifique et l'éducation supérieure.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>